



## LES RAISONS DE LA COLÈRE !

Aujourd'hui 18 décembre se réunissait le CHS-CT de la Moselle.

L'intersyndicale, à l'unanimité,  
en cohérence avec nos instances nationales qui ont boycotté le CHS-CTM,  
en représailles des déclarations honteuses de notre ministre de la fonction publique Mme Amélie Montchalin,  
et bien que réclamant la tenue **REGULIERE** d'un CHS-CT cette année 2020 pour des raisons évidentes de crises sanitaire,  
a décidé de boycotter cette instance également !

### **POURQUOI ?**

**NON** les organisations syndicales ne s'amuse pas en boycottant les instances,  
**NON** les organisations syndicales n'en profitent pas pour partir en vacances plus tôt,  
**BIEN AU CONTRAIRE...**

Nous sommes là pour défendre nos droits, pour essayer de sauvegarder nos missions,  
**ET QUE SE PASSE-T-IL ?**

Nos directions espacent le plus possible les instances, suppriment les groupes de travail préalables sous prétexte de crise sanitaire, et en profitent pour faire passer en une matinée les restructurations, les transferts de mission, la situation qui se dégrade dans les services etc.

### **NOUS EN AVONS PLUS QU'ASSEZ !**

Ce n'est pas notre conception du dialogue social !

Cette fin d'année est difficile pour tout le monde, notre environnement de travail a changé sans que l'on s'en rende compte – nous nous parlons masqués, une grande partie de nos collègues est en télétravail, les moments de convivialité, qui faisaient le ciment parfois d'une équipe, ont disparu- , et nos directions font comme si tout était normal, et continuent leur programme sans sourciller !

**ET LE PIRE DU PIRE** : notre propre ministre de la fonction publique se fend d'une communication où, grosso modo, dans certains ministères – la DGFIP par exemple- il y a des moments où on se tourne les pouces !

### **POURQUOI TANT DE MÉPRIS MADAME LA MINISTRE ?**

Avec si peu de connaissances de la « vraie vie », comment peut-on devenir ministre ?

**Vous trouverez ci-dessous la liminaire de l'intersyndicale finances de Moselle au CHS-CT du 18/12/2020.**





Monsieur le Président,

Pendant l'année 2020 sans compter cette séance, le CHS-CT s'est réuni 5 fois en séance plénière et une fois en groupe de travail. Nous déplorons que dans un contexte aussi particulier cette année, ces réunions n'aient pas été plus nombreuses. Ces CHS-CT sont importantes pour nos fédérations et témoignent de leur utilité, notamment pour tout ce qui concerne, les questions relatives à la santé et la sécurité au travail.

Malheureusement, cette année a également vu paraître le décret n°2020-1427 portant sur la création des comités sociaux d'administration, tueurs des CT et CHS-CT. Ce texte va encore restreindre un peu plus les droits des agents, notamment sur les questions de santé, sécurité, et conditions de travail. Pour nous, il est encore temps de renoncer à ces régressions qui affaiblissent les agents, les services publics et donc l'action publique dans son ensemble.

Et le « quoiqu'il en coûte » commence à prendre du plomb dans l'aile puisque la question du remboursement de la « dette Covid » revient sur le devant de la scène gouvernementale, avec la mise en place d'une commission chargée de réfléchir « à la trajectoire des finances publiques » pour rembourser cette créance. En d'autres termes, le gouvernement nous prépare une nouvelle cure d'austérité qui va se traduire par moins de fonctionnaires, moins de services publics et plus d'inégalité !

En effet, en cette fin d'année, le PLF 2021 planifie une nouvelle fois la suppression de milliers d'emplois dans la Fonction publique et en particulier à Bercy. Notre ministère paye toujours un très lourd tribut avec 2163 suppressions d'emplois qui viennent s'ajouter aux dizaines de milliers d'emplois supprimés depuis des années.

À cette destruction des emplois, s'ajoutent des réorganisations dans toutes les « directions », des externalisations de missions et fermetures de services publics, qui déstabilisent durablement les collectifs de travail et génèrent troubles psychosociaux, mal être et souffrance au travail...

Mercredi dernier s'est tenue une réunion entre les fédérations de fonctionnaires et la DGAFP dans le but d'élaborer un plan santé au travail dans la Fonction publique. Il y était question de qualité de vie au travail : QVT, doux euphémisme pour tenter d'atténuer l'altération brutale du quotidien des fonctionnaires en matière de conditions de travail, en lien avec la loi dite de transformation de la fonction publique.

Mais quid du développement de la prévention primaire en matière de santé/sécurité au travail et du renforcement d'un « système d'acteurs de la prévention » ?

Comment en effet, renforcer le « dialogue social » alors même que la loi du 6 août 2019 a entériné la destruction programmée des CHS-CT, instance de représentation des personnels justement dédiée aux conditions de travail, à la santé au travail, à la sécurité au travail ?

De même, si la prévention et la préservation de la santé est une obligation majeure pour les employeurs, il s'agit maintenant de la faire appliquer, notamment au travers de sanctions des employeurs publics avec la création d'un corps d'inspection indépendant comme celui de l'inspection du travail. Sans volonté de faire appliquer les lois, tout ceci n'est qu'un long chemin pavé de bonnes intentions destinées à masquer la réalité des réformes destructrices de la Fonction publique !

Comment ne pas dénoncer certaines dérives en cours, notamment sur la gestion des personnels. Et c'est ce genre de dérives que nous voyons dans le guide de management sur l'accompagnement aux transformations diffusé à la DGFIP.

Comment cette direction peut-elle expliquer à ses cadres que la courbe du deuil (tristement célèbre pour avoir été pointée du doigt lors du procès France Télécom) peut être un outil à leur service pour accompagner leurs collaborateurs dans le changement ? La DGFIP veut imposer à ces cadres de proximité de trier leurs collaborateurs en 3 catégories : les engagés-constructifs, les passifs-déchirés-hésitants puis les opposants irréductibles, alors même qu'ils se débattent déjà quotidiennement pour remplir leurs missions de service public.

Comment ne pas dénoncer les propos honteux de la Ministre de la Fonction Publique Mme Amélie de Monchalin, sur « les agents des impôts (sic) qui peuvent participer au traçage des cas contacts de Covid-19, car ils ont moins de travail dans cette période ». Nous l'invitons à passer une semaine dans un accueil de SIP ;

Quel mépris, et quelle méconnaissance du travail accompli sur le terrain de la part d'une ministre !

Cela doit vous interpeller, Mesdames et Messieurs les directeurs, sur les personnes qui sont les donneurs d'ordre !

Comment ne pas dénoncer la mise en danger des agents en tenue du ministère qui sont sommés d'exercer leurs missions de surveillance alors qu'ils ne bénéficient plus des formations pratiques régulières indispensables à leur sécurité.

Dans un contexte plus que dégradé, particulièrement cette année 2020, dans un moment où nos collègues de tous grades n'ont pas le moral, nos fédérations réclament l'arrêt de toutes les restructurations de services génératrice de risques psychosociaux. La Moselle en étant un parfait exemple entre le NRP de la DDFiP et les restructurations lourdes des Douanes.

Qui plus est, au niveau local, Monsieur le président, vous et votre prédécesseur avez freiné des quatre fers, depuis le début de la crise du Sars-Cov-2, quant à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires, pourtant formellement exigées par les représentants des agents au sein de cette instance.

Vous avez préféré à l'application du droit, un pis-aller en vous prévalant de l'inertie l'inertie de la DGAFP. Au lieu de faire procéder à l'actualisation de l'évaluation des risques biologiques (Covid-19), de faire analyser l'organisation du travail, les risques d'expositions et de propagations directe et indirecte du virus mortel, de mettre à jour le DUERP dans les services, vous n'avez rien eu de plus pressé que le vol des jours de congé pendant la 1ère période de confinement.

Depuis la fusion des deux anciennes directions, plutôt que d'analyser les problèmes, plutôt que de les anticiper, le DRFiP puis le DDFiP Moselle, avez préféré ne pas écouter les représentants du personnel qui connaissent pourtant parfaitement le terrain, et vous avez creusé le fossé abyssal qui existe entre les décisions prises par les directeurs, et le quotidien des agents.

Un exemple parmi tant d'autres : l'accueil de la rue des Clercs de Metz. Après avoir fait l'autruche pendant une dizaine d'années, puis avoir accepté une expertise sur les difficultés de nos collègues, vous avez procédé unilatéralement à la fermeture de celui-ci, et donc de cette façon, évacuer le problème.

Jusqu'à présent les représentants du personnel étaient nommés des « partenaires sociaux », avec Monsieur EFFA, nous sommes devenus un fardeau avec qui il faut bien de temps en temps faire semblant de dialoguer, et des fonctionnaires de seconde zone, informés après tout le monde.

Ce mépris du CHS-CT n'est pas admissible.

**En conséquence, compte tenu des enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail notamment en matière de risques mortels pour nos collègues, les fédérations des Finances FO, SOLIDAIRES, CFDT et CGT ont pris la décision de ne pas participer au CHS-CT.**